



MODE DE VIE DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ

À notre école, nous avons comme mission d'aider chaque élève à développer son plein potentiel en lui permettant de **s'engager** dans ses apprentissages et de développer son autonomie. Comme l'**adaptabilité** est au cœur de notre communauté, l'élève doit apprendre à faire ses choix en fonction de ses besoins tout en respectant ceux des autres.

Le mode de vie de l'école soutient l'apprentissage du vivre ensemble. Porté par des valeurs, il nous invite à adopter des comportements civiques, respectueux et sécuritaires.

En ce sens, le mode de vie me sera d'abord enseigné puis on m'encouragera à y travailler tout au long de l'année pour concrétiser ces valeurs, à m'amener à évoluer dans le plaisir et à devenir un citoyen responsable.

COMPORTEMENT À DÉVELOPPER	POUR...
Je me respecte et je respecte les autres (les adultes et les élèves) en attitudes, en paroles et en gestes; Je m'adresse au personnel de l'école avec respect en utilisant le vouvoiement.	...respecter les différences individuelles. ...vivre dans un climat agréable, harmonieux et sécuritaire. ...entretenir des relations positives. ...éprouver du plaisir à apprendre et à jouer. ...éviter les accidents et les conflits.
Je me rends, dans le calme, à l'endroit et à l'heure prévus pour les activités, avec le matériel nécessaire;	...assurer ma sécurité. ...avoir un climat propice à l'apprentissage. ...être prêt à travailler en même temps que mon groupe ou mon équipe. ...apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
Je fais des choix stratégiques dans mes travaux et mes relations;	...assurer ma réussite. ...assurer mon bien-être. ...apprendre à exprimer et à gérer mes émotions. ...apprendre à vivre en société.
Je prends soin du matériel et de l'environnement de mon école;	...vivre dans un milieu propre et agréable. ...profiter plus longtemps d'un matériel en bon état. ...assurer ma sécurité et celle des autres.



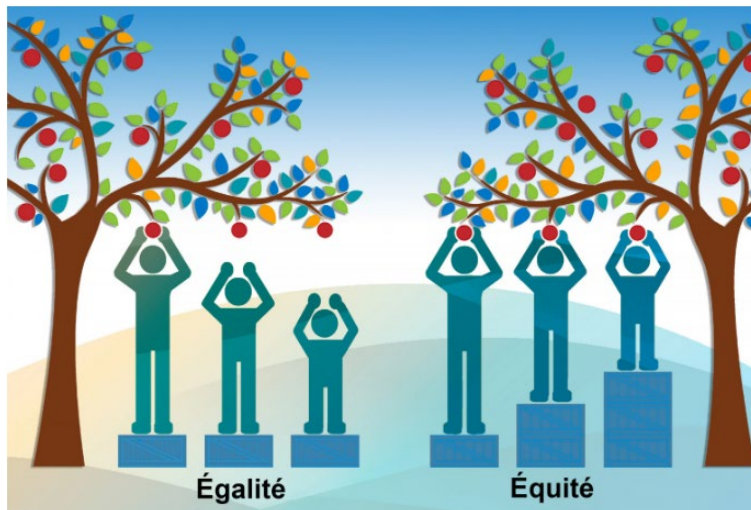
À l'école de l'Amitié, on m'encourage et on me supporte à adopter le mode de vie.

Lorsque je respecte le mode de vie

Les adultes de l'école reconnaissent mes efforts. Je suis fier de moi et je vis des réussites.

Je peux recevoir :

- Mon bracelet d'autonomie
 - Des encouragements
- Des félicitations verbales ou non verbales
 - Des félicitations écrites
 - Des privilèges
 - Des récréations prolongées
- Une présence au tableau d'honneur
 - Etc.



La première égalité, c'est l'équité.



Victor Hugo

www.citation-celebre.com



Lorsque j'enfreins le mode de vie

Tous les adultes de l'école interviendront, avec bienveillance, pour m'aider à respecter le mode de vie.

ADAPTABILITÉ : La mesure d'aide ou la stratégie d'intervention sera déterminée selon l'analyse du comportement, la récurrence et les besoins spécifiques des élèves concernés.

- Rappel et enseignement du comportement à développer
 - Résolution de conflits et message clair
 - Renforcement du comportement à développer
 - Avertissement
 - Excuses verbales ou écrites
- Communication et sollicitation de la collaboration des parents
 - Retrait du groupe
 - Reprise de temps
- Démarche de réparation avec l'accompagnement d'un intervenant
 - Réflexion écrite
- Rencontre avec une personne-ressource de l'école
- Rencontre « élève-parents-personne-ressource »
 - Soutien individuel à fréquence rapprochée
 - Contrat d'engagement
 - Plan d'intervention
- Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève)
 - Intervention policière
 - Autres

À l'école de l'Amitié, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Dans ces situations, le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation sera appliqué.



POUR MON BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

- Mes vêtements sont adaptés à la température, aux activités et au milieu scolaire. Par respect pour moi-même et les autres, ils sont propres, décents et n'affichent pas d'idées négatives ou violentes. Pour ma sécurité, je porte des souliers adaptés aux activités.
- Je choisis des aliments sains et variés qui fournissent à mon organisme tous les éléments nutritifs et nécessaires à une bonne santé et à une croissance normale. Comme certains enfants souffrent d'allergies alimentaires, parfois sévères (noix, arachides), j'évite d'apporter ces aliments à l'école. En raison de ces allergies, je ne partage pas ma collation.
- Pour être reposé et prêt à réaliser mon travail d'élève, il est suggéré de dormir au moins 10 à 12 heures par nuit et même de fermer les écrans au moins une heure avant d'aller au lit.

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Toute l'équipe-école s'engage à te soutenir dans le respect du mode de vie de l'école de l'Amitié et à t'accompagner dans le développement de ton autonomie.

J'ai pris connaissance du mode de vie de l'école de l'Amitié et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

date

J'ai pris connaissance du mode de vie de l'école de l'Amitié et je m'engage à aider mon enfant à le respecter.

Signature du parent

date



Règlement sur les cellulaires

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite **sur les terrains de l'école, dans les aires communes et dans les corridors en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe** (ex. récréation, pause, midi, avant et après le début des cours). L'usage demeure permis en classe dans certaines circonstances exceptionnelles :

- Lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- Si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.